

Programme de bourse individuelle pour enseignant

Aperçu

Le Programme de bourse individuelle pour enseignant offre aux enseignants admissibles jusqu'à 4 000 \$ par année pour appuyer leur participation à des cours (y compris des programmes de maîtrise et de doctorat), à des conférences ou à des activités de perfectionnement professionnel relatifs à l'apprentissage, à l'enseignement, ainsi qu'à la pédagogie de la langue française.

Ce programme est administré par Alberta Education and Childcare et est financé dans le cadre de l'*Entente Canada-Alberta relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde*.

Les bourses sont attribuées selon le principe du premier arrivé, premier servi, sous réserve des fonds disponibles

Admissibilité

Pour être admissibles, les candidats doivent :

- détenir un brevet d'enseignement valide de l'Alberta;
- être actuellement résident de l'Alberta;
- être résident permanent ou citoyen canadien;
- être actuellement employés/embauchés dans un milieu de l'éducation en français.

Les cours, conférences ou activités de perfectionnement professionnel doivent :

- être suivis en français;
- avoir lieu au Canada;
- se dérouler entre le 1^{er} avril et le 31 mars de l'année du programme;
- soutenir les objectifs d'amélioration professionnelle liés au rôle du candidat au sein du milieu éducatif.

Comment faire une demande

Première étape

- Remplir électroniquement le **formulaire de demande**.
- Soumettre le formulaire de demande dûment rempli et signé à ecc.officiallang@gov.ab.ca au plus tard le 1^{er} mars de l'année du programme.
- Les lettres d'approbation sont émises dans les quatre semaines suivant la réception d'un formulaire de demande dûment rempli.

Deuxième étape

- Remplir électroniquement le **formulaire de remboursement**.
- Soumettre le formulaire de remboursement dûment rempli et signé à ecc.officiallang@gov.ab.ca au plus tard le 31 mars de l'année du programme.
- Joindre une preuve de l'achèvement (ex. : relevé de notes, confirmation de présence ou certificat de réussite).
- Les paiements approuvés sont émis dans les huit semaines suivant la réception d'un dossier de remboursement dûment rempli.

Financement

Les candidats admissibles peuvent recevoir jusqu'à 4 000 \$ par année. Les bourses de 500 \$ ou plus sont imposables. Un feuillet T4A sera envoyé par la poste.

Frais de scolarité/autres frais – cours sans crédit

- Cours de 1 semaine : jusqu'à 600 \$
- Cours de 2 semaines : jusqu'à 800 \$
- Cours de 3 semaines : jusqu'à 1 000 \$
- Cours de 4 semaines : jusqu'à 1 200 \$
- Cours de 5 à 6 semaines : jusqu'à 1 400 \$

Frais de scolarité/autres frais – cours crédités

- Cours de 1,5 crédit : jusqu'à 450 \$
- Cours de 3 crédits : jusqu'à 1 700 \$
- Cours de 6 crédits : jusqu'à 2 000 \$

Déplacements en Alberta

- 100 à 200 km : 100 \$
- 201 à 300 km : 150 \$
- 301 à 400 km : 200 \$
- 401 à 500 km : 300 \$
- 501 à 600 km : 350 \$
- 601 km ou plus : 500 \$

Déplacements à l'extérieur de l'Alberta

- Colombie-Britannique : 450 \$
- Saskatchewan : 450 \$
- Manitoba : 500 \$
- Ontario : 900 \$
- Québec : 1 000 \$
- Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard ou Yukon : 1 200 \$
- Terre-Neuve-et-Labrador : 1 400 \$
- Nunavut : 3 000 \$

Frais d'inscription : jusqu'à 650 \$

Indemnité journalière : 50 \$ par jour (jusqu'à 3 jours)

Indemnité pour l'embauche d'un enseignant suppléant : 250 \$ par jour (jusqu'à 3 jours)

Visitez alberta.ca/fr/individual-teacher-bursary-program pour de plus amples renseignements.